

Pouvoir d'achat des fonctionnaires : La prime 2023, vite !

Le 12 juin 2023, le gouvernement a décidé d'allouer une prime pour le pouvoir d'achat aux fonctionnaires qui relèvent de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière. Cette prime s'échelonne de 300 à 800 € suivant la rémunération brute des agents. **Sud** a interpellé la direction de La Poste, bien silencieuse sur le sujet.

Très vite la fédération Sud s'est adressée à la direction des ressources humaines pour savoir ce que La Poste comptait faire pour ses quelques 50 000 fonctionnaires. Oralement tout d'abord où une réponse sibylline nous fut donnée : « *il y aura quelque chose* ». Plus formellement ensuite nous écrivions un courrier pour mettre le PDG devant ses responsabilités puisque la "mise en paye" est prévue à partir du 1er septembre..

Un décret publié le 31 juillet 2023 précise les montants en jeu pour les fonctionnaires éligibles. Il n'y a que trois fonctions publiques en France et à preuve du contraire nous ne sommes ni dans la FP hospitalière ni dans la FP territoriale.

Pour **Sud**, il est hors de question de cultiver une « ambiguïté » qui verrait les fonctionnaires de La Poste dans une espèce de statut hybride et sans droits.

La course après l'inflation

Coté rémunérations, il est vrai que nous n'avons pas été gâtés, avec des négociations annuelles obligatoires pour les salarié·es oscillant autour des 3%, quant à la revalorisation du point fonction publique à 1,5%, on est vraiment loin du compte. On a toutes et tous compris depuis la

pandémie que les choses n'étaient pas revenues à la normale à tous les étages de notre société. Notre pouvoir d'achat en a pris pour son compte pendant que les multinationales se gointraient. Une inflation au-dessus de 7% avec un pic à 18% sur les achats en grande surface, 10% sur l'électricité régulée, fin des tarifs régulés sur la gaz, même La Poste s'offre une augmentation de 8% du prix du timbre !

Des calculs sordides

Nous avons aussi un problème avec la pingrerie de patron·nes qui vont jusqu'à racler les fonds de tiroir des retraités en supprimant les maigres avantages qu'ils avaient en gardant un compte à la Banque Postale. Une opération parfaitement cynique puisqu'elle aura permis à la direction d'intégrer 350 millions d'€ de provision dans les comptes 2023. Pourquoi une telle somme ? Ils ont juste fait un pari sur le taux de survie du dernier ou de la dernière

postier·e retraité·e titulaire d'un compte LBP. Pour la prime des fonctionnaires, c'est plutôt la direction qui fait la morte.

Il est aussi vrai que les stratèges de La Poste ont fait très fort cette année en se prenant une amende de plus 150 millions d'€ par la justice anti-mafia en Italie et avec la faillite de STUART qui va largement dépasser les 100 millions d'€ de pertes. Ce n'est certainement pas à la communauté des postier·es de payer les pots cassés d'une stratégie qui flirte constamment avec la légalité, nous ne ressentons aucune solidarité avec des mauvais gestionnaires ou des voyous..

Prime allouée au 01/09/2023 pour une rémunération annuelle brute :

* Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
* Supérieure à 23 700 € & < ou = 27 300 €	700 €
* Supérieure à 27 300 € & < ou = 29 160 €	600 €
* Supérieure à 29 160 € & < ou = 30 840 €	500 €
* Supérieure à 30 840 € & < ou = 32 280 €	400 €
* Supérieure à 32 280 € & < ou = 33 600 €	350 €
* Supérieure à 33 600 € & < ou = 39 000 €	300 €

Malgré une gestion à la petite semaine, le groupe prévoit quand même d'engranger plus d'1 milliard de bénéfices en 2023. De quoi verser cette prime promise par l'État dans une rentrée qui va être tendue pour bon nombre d'entre nous.

Évidemment nous continuons à militer pour une augmentation générale et pérenne des traitements et salaires.

Sud

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

f@federationSudptt

@federation.sudptt

@fdSudPTT

sudptt.org

@sudptt@sudptt.fr

01 44 62 12 00

Union
syndicale
Solidaires



Fédération des activités postales et des télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

Tél : 01 44 62 12 00 Fax :01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr <http://www.sudptt.org>

**A l'attention de M. Wahl
Président de La Poste
9, Rue du Colonel Pierre Avia
75757 Paris Cedex 15**

Objet : Prime pouvoir d'achat et mesures complémentaires

En date du 12 juin, le gouvernement a annoncé une augmentation générale du point d'indice de 1,5% dès juillet 2023. En complément, il est aussi prévu une attribution de cinq points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024. Pour les bas salaires, une mesure spécifique sera mise en place avec 9 points d'indice supplémentaires. Bien que cette augmentation soit très insuffisante, au moment où l'inflation est toujours supérieure à 5%, nous demandons que l'ensemble des postier-es soient concerné-es par celle-ci.

En complément, le ministre de la transformation et de la fonction publique a officialisé la création d'une prime de pouvoir d'achat pouvant aller jusqu'à 800 euros bruts à l'ensemble des agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 euros bruts. A ce jour, vous n'avez toujours pas communiqué sur cette mesure et nous n'osons croire que c'est parce que vous n'avez pas prévu de l'appliquer. Cela serait d'autant plus scandaleux que cette barre des bas salaires de la fonction publique placée à 3 250 euros est révélatrice de la faiblesse de la rémunération des postier-es.

Parmi les autres mesures complémentaires, il y a le remboursement de 75% du forfait de transport collectif des agents, contre 50% aujourd'hui. Les compensations liées au frais de missions seront elles aussi revalorisées. La Poste s'était déjà faite remarquer pour n'avoir mis en place le forfait mobilité que dans le peloton de queue. Nous demandons là aussi que ces mesures s'appliquent sans délai à l'ensemble des collègues.

Depuis le covid, les postiers et postières n'ont eu de cesse de répondre présent.es. Il nous semble indispensable que La Poste prenne la mesure de la situation financière de la très grande majorité des postier.es. Cela passe dans l'immédiat par la transposition à La Poste de l'ensemble des mesures annoncées par le gouvernement.

De manière plus générale, il y a urgence à revaloriser le salaire d'entrée et à ce que l'ensemble des postier.es bénéficient de réelles augmentations de salaire. Pour cela, nous demandons l'ouverture immédiate de négociations salariales sans attendre le "traditionnel" lancement des NAO en décembre afin d'obtenir le rattrapage de l'inflation sur 2002 et 2023. Cela est très facilement réalisable par l'augmentation du complément de rémunération de 200 euros.

En espérant une réponse rapide de votre part, recevez, Monsieur le Président, nos sincères salutations syndicales.

Pour la fédération SUD-PTT,
Thierry Lagoutte